

COMITE DE LIBERATION

--:--:--

Réunion du 25 août 1944

--:--:--

La séance est ouverte sous la présidence du délégué M.L.N

Le Commandant ANTOINE assiste à la réunion ;

Le Comité saisit le Commandant ANTOINE d'une protestation des F.T.P. au sujet des réquisitions de denrées alimentaires. Les F.T.P. signalent qu'ils n'ont aucun moyen de ravitaillement et que les bons devant être signés par le Commandant ANTOINE, ils ne peuvent se procurer les denrées alimentaires. Le Commandant ANTOINE informe le Comité que délégation a été donnée à l'Intendant pour signer les bons de réquisition et que d'autre part, les demandes de réquisition des F.T.P. pourront être satisfaites une fois connues.

INTEGRATION D'UN MEMBRE DES F.T.P. A L'ETAT MAJOR DES F.F.I.

La question est posée par M. Remy. Le Commandant ANTOINE informe le Comité qu'il a invité les F.T.P. à lui adresser un responsable et qu'un bureau est à leur disposition à la caserne Werlé.

MILICES PATRIOTIQUES -

M. BOIREUX lit une lettre émanant des Milices Patriotiques leur fixant leur rôle. Le Commandant ANTOINE signale les difficultés pratiques qui s'opposent à une destitution en bloc de la police actuelle.

Il est décidé de procéder à une épuration immédiate de la police en remplaçant les personnes destituées par d'autres personnes compétentes.

Les Milices Patriotiques seront considérées comme force de police locale dépendant du Commandant de la Place et placées sous les ordres directs d'un Officier de Paix qui n'aura pas démerité.

VISITE MEDICALE DES VOLONTAIRES INCORPORES -

M. DOURBIN signale que le médecin-chef de l'E.P.S. l'a informé de l'enrôlement par les F.T.P. de volontaires noirs dont l'état de santé laisserait à désirer et qui risquent de contaminer leurs camarades.

Le Commandant ANTOINE fait connaître qu'il ne doit normalement être procédé à l'heure actuelle à aucun engagement. Seules des inscriptions sont reçues et le moment venu, ces propositions d'engagement recevront une suite, tandis que les intéressés subiront une visite médicale par le Médecin attaché aux F.F.I. en l'occurrence le Docteur VEY.

M. VIEUX demande, d'autre part, que soit enregistrée, pour chacun la date à laquelle il s'est fait incorporé. Proposition adoptée.

COUVRE-FEU -

Le Commandant ANTOINE informe le Comité qu'il a décidé de décréter le couvre-feu à partir de 23 heures, la fermeture des cafés a été fixée, par son ordre, à 10 heures et toutes les maisons de tolérance ont été fermées. Un communiqué, paraîtra du reste à la presse à cet effet.

ELARGISSEMENT DU C.L.N. DE ROANNE -

Il est décidé d'ores et déjà d'incorporer au C.L.N. un membre du Mouvement prisonnier résistant et un membre du C.F.T.C.

En ce qui concerne l'incorporation d'un membres des autres mouvements, il est décidé que chacun prendra des renseignements à ce sujet ; ces renseignements seront donnés à la prochaine réunion, afin de permettre aux Comités de statuer en toute connaissance de cause

D'autre part, M. BONNEVILLE propose que les membres des mouvements déjà agréés, en vue de faire partie du Comité élargi ne siègent pas avant que l'élargissement total soit accompli. Cette proposition est adoptée.

PROTESTATION DES F.T.P. CONTRE LE COMMISSAIRE CENTRAL DE ROANNE -

M. VIEUX lit une protestation des F.T.P. contre le militaire en fonctions du Commissaire Central. Le Commandant d'Armes et le Président approuvés par unanimité du Comité, s'opposent à l'examen de ce rapport présenté sous la forme inadmissible d'exigences impératives et qui émanent de militaires doit passer par la voie hiérarchique militaire normale.

M. BOITEUX demande que tous les dossiers d'arrestations politiques effectuées depuis 1940 soient examinés en vue de déterminer la responsabilité du Commissaire Central en ce qui concerne ces diverses affaires - Proposition adoptée.

COMMUNIQUE MILITAIRE A LA PRESSE -

Le Comité adopte la résolution suivante à savoir qu'aucun communiqué militaire ne sera inséré dans la presse sans le visa préalable du Commandant ANTOINE.

Ont signé tous les membres présents :

M. VIEUX, représentant du M.L.N

M. BONNEVILLE, représentant du P.C.

M. CHANARD, représentant des E.C.

M. DURDEIN, représentant du P.S.

M. BOITEUX, représentant de la C.G.T.

M. RIMY, représentant du F.N.